



Payer une caution a la place de quelqu'un

Par **EGVI**, le **25/01/2009** à **21:38**

Bonjour,

Ma soeur a signé avec deux autres personnes un prêt solidaire avec deux autres personnes pour des travaux à réaliser dans une SCI.

Or, ces trois associés ne s'entendent plus très bien et 2 d'entre eux ne veulent plus payer les mensualités. Actuellement ils ont accumulé un retard de paiement qui s'élève à 9.000,00 € et un solde de 15.000,00 € restant.

Pour l'aider je souhaiterais payer la part de ma soeur qui s'élève à aujourd'hui à 3.000,00 €.
Mais Puis-je le faire en toute quiétude ?

Si je fais par exemple, au nom de la banque, un chèque de 3 000, 00 €.

Est ce que par ce geste, je ne deviens pas "tiers solidaire" à la banque, par rapport à l'ensemble des associés et par rapport au reste à payer ?

Quelles sont éventuellement les formalités à accomplir pour être sûre de ne pas avoir de soucis plus tard (reconnaissance de dettes ou..... etc)

Conseillez-moi

Merci pour votre aide et Bonne année 2009.